

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Défanant Bolster II
N° De Code du Produit: 33743
Utilisation du produit : Produits agrochimiques/Herbicide
Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
945, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7
www.ipco.ca
Entrée en vigueur : 20/04/2020

Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200):

Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 3
Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4
Corrosif pour les métaux: Catégorie 1
Irritation des yeux: Catégorie 2B
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Catégorie 1

Pictogrammes :



Mot de signalisation : Danger

Mentions de danger : Peut-être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux. Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :20/04/2020

PCP#33743

Page 1 de 9

d'inhalation. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P321 – Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FS). Rincer la bouche. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Éliminer le contenu/contenant dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers: Respecter le mode d'emploi afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. De l'hydrogène inflammable peut se libérer au contact de l'aluminium. Si ce produit est déversé et non ramassé, il peut sécher et produire une poussière fortement irritante.

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)
Dibromure de diquat (Dibromure de 6,7-dihydrodipyrido[1,2-a:2',1'-c]pyrazinediium)	85-00-7	39,5%

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car ceci constitue un secret commercial.

4 : PREMIERS SOINS

Général :	SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du produit en sa possession avant de communiquer avec un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés.
Si inhalé :	Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.
Contact oculaire :	Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. DES SOINS MÉDICAUX SONT REQUIS IMMÉDIATEMENT.
Ingestion :	En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne incommodée en est capable. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un centre antipoison ou d'un médecin. Si la personne incommodée vomit d'elle-même, la faire pencher vers l'avant, la tête vers le bas, pour éviter que les vomissures pénètrent dans les voies respiratoires, puis lui faire rincer la bouche et boire de l'eau.
Principaux symptômes et effets, ai jus et différés :	Inflammation de la bouche, de la gorge et de l'œsophage. Malaises gastro-intestinaux. Diarrhée. Toxique si inhalé. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent se développer progressivement. Même un contact apparemment sans importance peut entraîner de graves lésions

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :20/04/2020

PCP#33743

Page 2 de 9

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	<p>oculaires. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>Administrar du charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de l'argile bentonitique (de 100 à 150 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangé avec un purgatif (MgSO₄ ou mannitol). Maintenir et surveiller l'équilibre hydro-électrolytique chaque jour. Envisager une hémodialyse ou une hémoperfusion sur colonne de charbon.</p> <p>Remarque : Aucun avantage clinique n'a été observé à la suite de lavages gastriques sans administration d'absorbant. Contact avec les yeux : Les symptômes peuvent se développer progressivement. De graves dommages peuvent être causés même par un contact en apparence anodin; la guérison pourrait être retardée. Un suivi médical doit être maintenu jusqu'à guérison complète.</p> <p>Pour être efficace, le traitement pour une personne ayant ingéré le produit doit être administré immédiatement. Le traitement consiste à lier la matière active, le diquat, avec des suspensions de charbon actif ou de bentonite dans le tube digestif pour favoriser l'élimination et à retirer le diquat du sang par hémoperfusion sur charbon ou hémodialyse continue.</p>
---	---

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés :	Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre chimique, de l'halon ou un brouillard d'eau. Refroidir les contenants fermés exposés au feu en pulvérisant de l'eau.
Agents d'extinction non appropriés :	Ne pas utiliser de jet d'eau concentré, ce qui pourrait propager le feu.
Dangers propres au produit :	De l'hydrogène inflammable peut se libérer au contact de l'aluminium. Si le concentré est déversé et non ramassé, il peut sécher et produire une poussière fortement irritante. Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers :	Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil de protection respiratoire autonome. Évacuer de la zone toute personne dont la présence est non essentielle pour éviter toute exposition humaine au feu, à la fumée, aux vapeurs ou aux produits de la combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :	Maîtriser le déversement à la source. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Assurer une ventilation adéquate et porter de l'équipement et des vêtements tels que décrits dans la section 8 ou sur l'étiquette du produit.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Contenir le produit déversé pour éviter qu'il ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine des eaux de surface. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés aux organismes de réglementation concernés.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :	Récupérer avec une pompe ou avec une pelle les grandes quantités de liquide déversées et les mettre dans un contenant jetable. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités de liquide déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Ramasser le matériau avec une pelle ou un balai et déposer dans un contenant d'élimination. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec du matériau adsorbant supplémentaire et mettre le tout dans un contenant d'élimination compatible. Les petites quantités de produit déversées sur le sol se décomposeront naturellement. Si une grande quantité de produit est déversée, enlever la couche de sol contaminée et la recueillir pour en disposer. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :20/04/2020

PCP#33743

Page 3 de 9

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la manipulation:

Ce produit réagit avec l'aluminium et libère de l'hydrogène gazeux inflammable. Ne pas mélanger ni stocker dans des contenants ou des installations faits d'aluminium ou munis de raccords en aluminium. Les solutions de pulvérisation ne doivent être mélangées, entreposées ou appliquées que dans des contenants faits de plastique, d'acier avec revêtement intérieur en plastique, d'acier inoxydable ou de fibre de verre/plastique. Si le concentré est déversé et non ramassé, il peut sécher et produire une poussière fortement irritante.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, d'utiliser des produits du tabac et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Éviter d'inhaler les vapeurs, les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Si l'on manipule le produit, rincer ses gants, enlever l'équipement de protection, puis bien se laver les mains avec de l'eau et du savon une fois le travail terminé et avant de manger, d'utiliser des produits du tabac, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maison. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Protéger le produit, l'eau de lavage ou de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre tout rejet non maîtrisé dans l'environnement; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C. Consulter l'étiquette du produit pour connaître les recommandations propres au stockage de celui-ci, y compris la température de stockage minimale et la stabilité en cas de gel/dégel. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Paramètres de contrôle:

Nom chimique	PEL (OSHA)	TLV (ACGIH)	Autres	NTP/CIRC/OS HA - Cancérogène	SIMDUT
Dibromure de diquat (85-00-7)	Non établie	TWA de 0,5 mg/m3 (poussières inhalables); TWA de 0,1 mg/m3 (poussières respirables)	TWA de 10 mg/m3 (poussières totales) (AB/C.- B./ON/QC); TWA de 0,1 mg/m3 (poussières inhalables) (AB/C.- B./ON/QC)	Non	Non établie

Mesures d'ingénierie appropriés :

Si la situation l'exige, s'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV (valeur limite d'exposition). Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :20/04/2020

PCP#33743

Page 4 de 9

	toute contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.
Équipement de protection individuelle :	Éviter d'inhaler les poussières, les vapeurs ou les particules en suspension. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou de manipuler des produits du tabac.
Protection oculaire:	Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est stocké ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.
Protection de la peau :	Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.
Inhalation:	Le port d'un appareil de protection respiratoire antiparticules peut être requis jusqu'à ce que des moyens techniques efficaces soient mis en place pour respecter les limites d'exposition en milieu de travail. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P ou HE. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lorsqu'il y a un déversement si les degrés d'exposition sont inconnus ou chaque fois que les appareils de protection respiratoire à filtre risquent de ne pas offrir la protection désirée.
Ingestion:	Ne pas manger, boire, manipuler des produits du tabac ou appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver en tout temps après avoir manipulé ce produit.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide de couleur brun foncé
Type de formulation :	Solution concentrée.
État physique:	Liquide
Couleur:	Couleur brun foncé
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif :	Pas de donnée disponible
pH :	4-6
Point de Fusion /fourchette :	Sans object
Point de congélation:	- 7 °C
Point d'ébullition:	Pas de donnée disponible
Point d'éclair:	Pas de donnée disponible
Taux d'évaporation :	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans object
Limite inférieure d'explosivité:	Sans object
Limite supérieure d'explosivité :	Sans object
Tension de vapeur :	Dibromure de diquat : 7,50 x 10 ⁻⁸ mmHg @ 20 °C
Densité de vapeur :	Pas de donnée disponible
Densité relative :	1,20 g/mL @ 20 °C
Solubilité :	Dibromure de diquat : Miscible @ 20 °C, pH 7 (eau)
Coefficient de partage	Dibromure de diquat : - 4,6

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :20/04/2020

PCP#33743

Page 5 de 9

(n-octanol-eau) :
 Température d'auto-inflammation Pas de donnée disponible
 Température de décomposition Pas de donnée disponible
 Viscosité 2,3 mPa·s @ 20 °C
 Autres renseignements Sans objet

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Non réactif.
 Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage normales.
 Possibilité de réactions dangereuses: Ce produit réagit avec l'aluminium et libère de l'hydrogène gazeux inflammable. Si le concentré est déversé et non ramassé, il peut sécher et produire une poussière fortement irritante.
 Conditions à éviter : Ne pas mélanger ni stocker dans des contenants ou des installations faits d'aluminium ou munis de raccords en aluminium. Les solutions de pulvérisation ne doivent être mélangées, entreposées ou appliquées que dans des contenants faits de plastique, d'acier avec revêtement intérieur en plastique, d'acier inoxydable ou de fibre de verre/plastique.
 Matières incompatibles : Corrosif pour l'aluminium. Alcalis forts et agents mouillants anioniques (p. ex. sulfonates d'alkyle et d'alkylaryle).
 Produits de Décomposition : Peut se décomposer à de hautes températures et former des gaz toxiques. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Par voie cutanée, par inhalation, par voie orale.
 Symptômes d'une exposition aiguë : Inflammation de la bouche, de la gorge et de l'œsophage. Malaises gastro-intestinaux. Diarrhée. Toxique si inhalé. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux.
 Effets potentiels sur la santé : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut irriter les voies respiratoires.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Dibromure de diquat (85-00-7)	Rat femelle : 886 mg/kg de poids vif	Rat : > 5050 mg/kg de poids vif	Rat : > 0,62 mg/L d'air - 4 heures

Contact avec les yeux : Légèrement irritant (lapin)
 Contact avec la peau : Légèrement irritant (lapin)
 Sensibilisation cutanée : Non sensibilisant (cobaye)
 Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.
 Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Des effets sur les yeux (cataractes) ont été rapportés après une exposition à long terme chez des animaux de laboratoire.
 Cancérogénicité : Aucun effet cancérigène observé chez les animaux de laboratoire.
 Toxicité pour la reproduction : Aucun effet toxique sur la reproduction observé chez les animaux de laboratoire.
 Mutagénicité : Aucun effet mutagène observé chez les animaux de laboratoire.
 Dangers reliés à l'aspiration : Non classé en tant que danger relié à l'aspiration.
 Toxicité des autres composants : Les résultats des tests sur la toxicité aiguë du produit fini mentionnés ci-devant dans la section 11 tiennent compte de tous les risques aigus associés aux « autres

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :20/04/2020

PCP#33743

Page 6 de 9

composants » de la formulation.

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Nom chimique	Invertébrés (daphnies)	Poissons (truite arc-en-ciel)	Oiseaux (canard colvert)
Dibromure de diquat (85-00-7)	CL50/CE50: 1,2 ppm-48 heures	CL50/CE50: 6,1 ppm-96 heures	CL50/CE50: 1570 ppm-alimentaire cinq jours

Persistence et dégradation : Persistant dans le sol. Persistant dans l'eau; se décompose dans les sédiments.

Bioaccumulation : FBC < 500; aucune bioaccumulation.

Mobilité dans le sol : Faible mobilité dans le sol.

Autres effets néfastes : Sans objet.

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Résidus de rebut : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le Recyclage. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des contenants usagés. Ne pas jeter de résidus dans les égouts. Le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération lorsque c'est possible. Si le recyclage est impossible, éliminer conformément à la réglementation locale.

Indications complémentaires: Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage. Vider le reste du contenu. Rincer les contenants trois fois. Les contenants vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour y être recyclés ou éliminés. Ne pas réutiliser les contenants vides.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT**TDG:**

Numéro ONU: UN 1760

Désignation officielle de transport : Liquide corrosif, N.S.A. (dibromure de diquat)

Catégorie de danger pour le transport : Catégorie 8

Groupe d'emballage : GE III

Dangers pour l'environnement : Liquide corrosif, dangereux pour l'environnement.

IMDG (Transport maritime):

Numéro ONU: UN 1760

Désignation officielle de transport : Liquide corrosif, N.S.A. (dibromure de diquat), polluant marin.

Catégorie de danger pour le transport : Catégorie 8

Groupe d'emballage : GE III

Dangers pour l'environnement : Liquide corrosif, polluant marin.

IATA (Transport aérien) :

Numéro ONU: UN 1760

Désignation officielle de transport : Liquide corrosif, N.S.A. (dibromure de diquat)

Catégorie de danger pour le transport : Catégorie 8

Groupe d'emballage : GE III

Dangers pour l'environnement : Liquide corrosif, dangereux pour l'environnement.

Précautions particulières pour l'utilisateur : Sans objet.

Transport en vrac conformément à : Sans objet

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :20/04/2020

PCP#33743



Page 7 de 9

l'annexe II de la convention Marpol
73/78 et au Recueil IBC :

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Le Canada a des exigences environnementales précises concernant la manutention, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, lesquelles sont indiquées sur l'étiquette du produit.

Renseignements concernant la Loi sur les produits dangereux :	Ce produit a été classé selon la Loi sur les produits dangereux modifiée et les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC); la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le RPC.
Renseignements concernant la Loi sur les produits dangereux :	Classification du SIMDUT de 2015 Ce produit est exempté des exigences du SIMDUT de 2015.
Numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires :	33743 Lire l'étiquette approuvée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire. Cette substance chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des données sur les dangers requis pour les fiches signalétiques compatibles avec le SGH.
Mentions de danger sur l'étiquette en vertu de la LPA :	Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation. Garder hors de la portée des enfants. Avertissement : Poison. Attention : Irrite les yeux et la peau.
Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire:	Sans objet.
Composants visés par l'INRP :	Sans objet.

<p>Danger indiqué sur l'étiquette en vertu de la LPA : Symbole de précaution en vertu de la LPA :</p>	<p>Poison</p> 	<p>Classification de danger dans le SGH : Symbole de danger du SGH :</p>	<p>Toxicité aiguë (par inhalation) - catégorie 3; toxicité aiguë (voie orale) - catégorie 4</p> 
<p>Mot(s) indicateur(s) en vertu de la LPA :</p>	<p>Avertissement</p>	<p>Mot indicateur du SGH :</p>	<p>Danger</p>
<p>Mention de danger en vertu de la LPA :</p>	<p>s.o.</p>	<p>Mention de danger du SGH :</p>	<p>Toxique par inhalation Nocif en cas d'ingestion.</p>
<p>Danger indiqué sur l'étiquette en vertu de la LPA : Symbole de précaution en vertu de la LPA :</p>	<p>Irritant pour les yeux.</p>	<p>Classification de danger dans le SGH : Symbole de danger du SGH :</p>	<p>Irritation des yeux — Catégorie 2B</p>
<p>Mot(s) indicateur(s) en vertu de la LPA :</p>	<p>Sans objet.</p>	<p>Mot indicateur du SGH :</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Mention de danger en vertu de la LPA :</p>	<p>Attention</p>	<p>Mention de danger du SGH :</p>	<p>Avertissement</p>
<p>Mention de danger en vertu de la LPA :</p>	<p>Sans objet.</p>	<p>Mention de danger du SGH :</p>	<p>Provoque une irritation des yeux.</p>
<p>Danger indiqué sur l'étiquette en vertu de la LPA : Symbole de précaution en vertu de la LPA :</p>	<p>Irritant pour la peau</p>	<p>Classification de danger dans le SGH : Symbole de danger du SGH :</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Mot(s) indicateur(s) en vertu de la LPA :</p>	<p>Sans objet.</p>	<p>Mot indicateur du SGH :</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Mention de danger en vertu de la LPA :</p>	<p>Attention</p>	<p>Mention de danger du SGH :</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>Mention de danger en vertu de la LPA :</p>	<p>Sans objet.</p>	<p>Mention de danger du SGH :</p>	<p>Sans objet.</p>

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :20/04/2020

PCP#33743

Page 8 de 9

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SIMDUT : Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et, comme tel, ne requiert pas de fiche signalétique aux termes du SIMDUT.

Date de révision : 29/04/2020 (Raison: mise à jour du logo)

Avis : Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.